



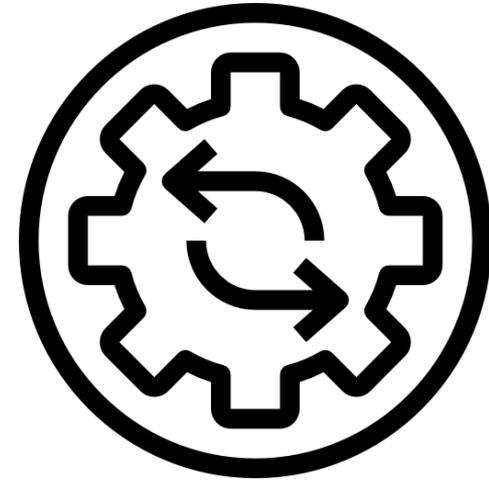
Mise en place de la prise en charge partielle de la mutuelle à Aix Marseille Université

Comité technique du 9 novembre 2021

DRH

la prise en charge de la complémentaire santé des agents de l'État

le 1^{er} janvier prochain, les employeurs devront participer à hauteur de **15 euros par mois**, soit l'équivalent de 25% du montant moyen des cotisations aujourd'hui payées. La cible de 50% de participation devra, quant à elle, être atteinte d'ici 2026. Cette note présente l'ensemble des modalités pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022.



1. Texte de référence



Décret n° 2011-1164 du 08/09/2021 relatif au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'Etat



2. Personnels concernés

Il s'agit des agents de l'Université :

Fonctionnaires et stagiaires

Agents contractuels de droit
public

Les apprentis

Sont exclus :
Les vacataires
accomplissant
une tâche
ponctuelle



2. Positions ou situations ouvrants droit

- Activité
- Détachement
- Congé parental
- Disponibilité pour raison de santé
- Congé sans traitement pour raison de santé
- Congé de proche aidant, de présence parentale et de solidarité familiale

- Position, situation de congé de toute nature donnant lieu au versement d'une rémunération, d'un traitement, d'un salaire ou d'une prestation en espèces versée par l'employeur.

3. Les cotisations de protection sociale complémentaire (PSC) éligibles couvrent :

La maladie

La maternité

Les accidents de travail ou maladie professionnelle

4. Incidences changements de situation

Changement de position : l'indemnité est due intégralement pour le mois complet du mois de changement de position

Changement d'employeur en cours de mois : l'indemnité est due par le nouvel employeur (entrant ou sortant)

Changement de modalité de service : si temps partiel ou temps incomplet, l'agent perçoit l'indemnité comme s'il était à temps complet. Si l'agent à temps incomplet à plusieurs employeurs publics de l'Etat, l'indemnité de remboursement est effectuée par l'employeur où l'agent effectue le plus grand nombre d'heures.



5. MODALITÉS DE MISE EN PLACE PROPOSÉES





Calendrier

De Octobre à décembre 2021

Mise en place de la procédure de collecte des attestations mutuelles et de demande de l'agent – Préparation des fichiers d'intégration.

Information « @tous amu » faite le 25 octobre 2021 et mise en ligne d'un guide et modèle de demande sur le guide des procédures.

Novembre

Présentation
au CT

1^{er} JANVIER 2022

Mise en œuvre financière de la prise en charge partielle du remboursement des frais de complémentaire santé (sous réserve de la mise à disposition du code indemnitaire technique)



Merci de votre attention !

